

République Française ***** Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de VITERNE ***** SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	7	7 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu dans la salle de la mairie, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, Maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, KLEIN Martial, MILLET Catherine, NÉEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie, JACQUOT Bertrand, NARDINI Pascal.**

Représentés : **GÉRARD Dominique** pouvoir donné à **KLEIN Martial**, **JOLLY-BERAUD Vanessa** pouvoir donné à **MILLET Catherine**, **LEMOINE Nathalie** pouvoir donné à **COLNET Olivier**.

Madame FRECHE Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Demande de Subventions et décision de dépenses d'aménagements de voirie et sécurisation de circulation

N° de délibération : 2026_01

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	3	10	0	0	0

Le Maire rappelle que nous devons comme les années précédentes procéder à l'inventaire du programme d'investissement sur lequel a travaillé la commission Finances-Travaux-cadre-de-vie : Les investissements doivent être estimés ou chiffrés, pour pouvoir procéder aux demandes de subventions sur les postes éligibles. AU cas particulier il s'agit d'une réitération de demande de subventions, sur une base inchangée.

Le programme ainsi défini concerne une partie de travaux de voirie indispensables :

- Réaménagement de voirie (circuit ordures ménagères, parking et accès du Point d'apport volontaire, aménagement de sol pour les composteurs collectifs)
 - Montant : devis (2 Entreprises) : 38 875,05 € HT , soit 46 450,05 € TTC (revalorisation d'un des 2 devis de l'année précédente) ;
- Sécurisation de la circulation des piétons et des vélos dans le village, apaisement de la circulation automobile, mise en place d'une zone 30 au centre du village et d'une zone 20 devant l'école, ainsi que des cheminements piétons en continuité ; Travaux de signalisation verticale et horizontale ; éléments de marquage de changements de zones :
 - Montant (3 fournisseurs) : 18 000,00 € HT, soit 21 600,00 € TTC (devis partiellement retenu Sté AXIMUM + pots de fleurs en bois Greenweez + marquage J4 96,00 € HT x10),

Montant total : 56 875,05 HT - soit 68 250,06 TTC

- Demandes de subventions :
 - Préfecture 54 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux **DETR** au taux de 35%, soit au plus 19 906,27€, Dotation de Soutien à l'Investissement Local **DSIL**, autres au taux de 35%, soit au plus 19 906,27€
 - Département 54 - Fonds de Solidarité Communes à hauteur de 15 000 €,
 - Département 54 - Amendes de Police (maximum 50% des dépenses éligibles, soit 9 000,00 €),
- Dépense finale minimale supportée par la commune : 12 968,78 € (22,8%) ;

Il est rappelé que cette délibération du Conseil permet de valider ce programme de dépenses et de demander ou de réitérer le dépôt des demandes de subventions non abouties, et que le dossier a déjà été validé complet en 2025 à la DETR et au Fonds de solidarité communes).

Ces travaux comme les subventions accordées seront inscrits au budget 2026.

Il est bien noté que toutes modifications devront être signalées avant d'être réalisées aux organismes ayant donné leur accord de subventions.

Le Conseil autorise le Maire à engager les travaux concernant la partie circuit OM Tri Composteurs dès lors que le Fonds de Solidarité Communes du Département 54 est obtenu, et que le dossier DETR est déclaré reçu complet par la Préfecture.

Le Maire soumet cette délibération aux voix afin que le Conseil l'autorise à réitérer les demandes de subventions, puis à engager les dépenses dans le respect des règles budgétaires applicables pour 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 20 janvier 2026
Jean-Marc DUPON,
Maire



<p style="text-align: center;">République Française ***** Département de la Meurthe-et-Moselle</p>
--

<p style="text-align: center;">DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de VITERNE ***** SEANCE DU 19 JANVIER 2026</p>
--

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	7	7 + 3 pouvoirs
Date de convocation		
15 janvier 2026		

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu dans la salle de la mairie, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, Maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, KLEIN Martial, MILLET Catherine, NÉEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie, JACQUOT Bertrand, NARDINI Pascal.**

Représentés : **GÉRARD Dominique** pouvoir donné à **KLEIN Martial**, **JOLLY-BERAUD Vanessa** pouvoir donné à **MILLET Catherine**, **LEMOINE Nathalie** pouvoir donné à **COLNET Olivier**.

Madame FRECHE Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subventions pour la rénovation énergétique de l'école "Les Alisiers"
N° de délibération : 2026_02

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	3	9	0	0	1

Le Maire rappelle que nous devons comme les années précédentes procéder à l'inventaire du programme d'investissement sur lequel a travaillé la commission Finances-Travaux-cadre-de-vie, qui doit être chiffré, pour pouvoir confirmer les demandes de subventions sur les postes éligibles.

Le programme ainsi défini concerne :

- Renforcement de l'isolation des salles de classe de l'école, mise en place d'une pompe à chaleur assurant l'essentiel du chauffage, réaménagement des séparations de la cour et du jardin afin de travailler sur les activités extérieures des enfants (projet d'ensemble) et le photovoltaïque (programme en lien avec la CCMM : le programme ainsi défini concerne la réalisation de l'étude technique, l'isolation de la toiture de l'école, la mise en place de destratificateurs d'air, du relamping, et la mise en place d'un système de chauffage sur la base d'une pompe à chaleur haute température) ainsi que l'étude du projet :

- Montant total HT détaillé : 49 213.00 € HT + 8 095.00 € HT + 3 848.00 € HT + 63 313.00 € HT + 2 500.00 € HT, soit 126 969.00 € HT (152 362.80 € TTC),
- Demandes de subventions :
 - Préfecture 54 - Fonds Vert de 40%, soit 50 787.00 €, ou jusqu'à 45% de la dépense, soit 57 136,05 €

Ou en complément (ou à défaut)

- Préfecture 54 ou de Région DSIL un montant maximum de 45% soit 57 136,05 €
- Région Grand Est : Aides CLIMAXION ou équivalente (dès lors que l'accès au dispositif sera à nouveau rétabli) pour un montant maximum de 57 136,05 €

Il est rappelé que la commune a obtenu l'attribution d'une subvention au titre de la DETR en 2025, pour un montant de 43 092 €

- Quote-part de Dépense finale restant à supporter pour la commune : 31 743.00 € HT, soit 38 091.60 € TTC (25%).

Il est rappelé n la nécessité de reprendre une délibération par le Conseil pour valider ce programme de dépenses et pouvoir confirmer ou redéposer la demande de subvention auprès du Fonds Vert ou de la DSIL. Ces travaux comme les subventions accordées seront inscrits au budget 2026.

Les travaux qui ne pourraient pas être engagés en 2026 seraient reportés en début d'année 2027, afin de pouvoir reporter les droits à subventions. Il est rappelé que les modifications devront être signalées avant d'être réalisées aux organismes délivrant les subventions.

Le Conseil autorise le Maire à engager les travaux dès lors que les subventions sont obtenues à hauteur de 75% de la dépense prévisible.

Le Maire soumet cette délibération aux voix afin que le Conseil l'autorise à déposer les demandes de subventions, puis à engager les dépenses inscrites au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 20 janvier 2026
Jean-Marc DUPON,
Maire



République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	7	7 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu dans la salle de la mairie, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, Maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, KLEIN Martial, MILLET Catherine, NÉEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie, JACQUOT Bertrand, NARDINI Pascal.**

Représentés : **GÉRARD Dominique** pouvoir donné à **KLEIN Martial**, **JOLLY-BERAUD Vanessa** pouvoir donné à **MILLET Catherine**, **LEMOINE Nathalie** pouvoir donné à **COLNET Olivier**.

Madame **FRECHE Mélanie** a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Autorisation d'engagement de budget d'investissement dans la limite du quart de la dépense autorisée en 2025

N° de délibération : 2026_03

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	3	10	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle ci après les dispositions légales extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en, matière de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif.

«...jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

En rappelant que le budget 2025 porte un montant de dépenses réelles d'investissement 2025 à **272 632,70 €** (soit une réalisation totale de l'investissement 302 919,57 € - 30 286 € du chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour le budget communal,

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement listées ci après comptabilisées aux imputations comptables suivantes

Chapitres	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
203 : Frais d'études, recherche	5 640 €	5 640 € / 4 soit 1 410 €
2111 : Terrains nus	10 000 €	10 000 / 4 soit 2 500 €
2115 : Terrains bâtis	7 000 €	7 000 / 4 soit 1 750 €
2131 : Bâtiments publics	76 000 €	76 000€ / 4 soit 19 000 €
2135 : Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000 €	3 000 / 4 soit 750 €

2138 : autres constructions	32 000 €	32 000 / 4 soit 8 000 €
2152 : Installations de voiries	221 000 €	211 000 / 4 soit 55 250 €
2158 : Autres installations matériels et outillage techniques	10 000 €	10 000 / 4 soit 2 500 €
231 : Immobilisations corporelles en cours	12 400 €	12 400 € / 4 soit 3 100 €

Soit, un total de **94 260 € euros**, dont le total n'excède pas le quart autorisé législativement

PRECISE que tous les crédits portant ces dépenses seront inscrits au budget primitif 2026 suivant les modalités de vote suivantes :

Vote au chapitre avec « opérations d'équipement »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
 Affiché le 20 janvier 2026
 Jean-Marc DUPON,
 Maire



<p style="text-align: center;">République Française ***** Département de la Meurthe-et-Moselle</p>
--

<p style="text-align: center;">DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de VITERNE ***** SEANCE DU 19 JANVIER 2026</p>
--

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	7	7 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu dans la salle de la mairie, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, Maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, KLEIN Martial, MILLET Catherine, NÉEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie, JACQUOT Bertrand, NARDINI Pascal.**

Représentés : **GÉRARD Dominique** pouvoir donné à **KLEIN Martial, JOLLY-BERAUD Vanessa** pouvoir donné à **MILLET Catherine, LEMOINE Nathalie** pouvoir donné à **COLNET Olivier**.

Madame **FRECHE Mélanie** a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Travaux Forestiers et demande de subvention Sylv'acctes

N° de délibération : 2026_04

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	3	10	0	0	0

Le Maire fait part au conseil municipal de la liste complète des travaux préconisés par l'ONF en forêt communale pour l'année 2026.

Descriptif des actions et localisations	Qté	Unité de facturation	Montant estimé € HT
Travaux sylvicoles susceptibles de bénéficier des aides Sylv'Acctes			
1) Cloisonnement sylvicoles : maintenance mécanisée Localisation : 22.t, 41.j, 42.j			
26,90	Km		4 150,00 €
2) Nettoiemnt-dépressage manuel : Travaux extensifs Localisation : 22.t, 41.j, 42.t ou j			
40,93	HA		14 940,00 €
3) Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 22.i			
5,26	km		870,00 €
4) Intervention en futaie irrégulière Localisation : 22.i			
8,32	HA		1 820,00 €
Sous-total HT			
			21 780,00 €
5) Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 4.i.4.j			
19,30	Km		3 180,00 €
6) Nettoiemnt-dépressage manuel : Travaux extensifs Localisation : 4.j t			
7,43	HA		2 740,00 €
Sous-total HT			
			5 920,00 €
Total HT			
			27 700,00 €

Une subvention Sylv'ACCTES au taux maximum sera demandée ; Sauf effet favorable du plan « PST » de territoire, le montant attribué pourrait être limité à 10.000 €

Il est donc proposé par la Commission Ressources Forestières de limiter le budget de travaux au montant prévisionnel de 21 780,00 € (travaux 1 à 4), sous réserve de l'obtention de la subvention d'au moins 10 000,00 €. La charge nette pour la commune sera ainsi de 11 780 € HT pour l'année 2026, ce qui est conforme à nos engagements réguliers, dans un contexte de vente de bois par la commune très limitée.

Sur avis de la commission ressources forestières, et compte tenu des enjeux de l'entretien de la forêt, y compris pour la gestion des affouages des années à venir, le Maire met aux voix cette proposition de travaux (1 à 4), sous réserve de l'obtention de la subvention Sylv'acces à hauteur d'au moins 10.000,00 €. En l'absence de subvention ou en cas de subvention incomplète, le budget des travaux sera réduit en limitant la dépense nette HT de l'année à 11.780,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- sous réserve de l'obtention de la subvention Sylv'ACCTES, valide la proposition du programme de travaux pour les postes 1-2-3-4 à hauteur de 21 780,00 € HT
- mandate le Maire pour faire la demande de la subvention Sylv'Accts à 50% de la dépense et au moins 10.000 € ;
- fixe la limite "nette" du coût des travaux sylvicoles supportés par la commune en 2026 à 11.780 € HT nets.
- pour le montage du dossier de demande de subvention Sylv'ACCTES, souhaite que soit privilégié autant que faire se peut, le montage direct du dossier par la commune, à défaut valide la possibilité de recourir aux services de l'ONF pour 690 € HT + TVA.
- autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 20 janvier 2026
Jean-Marc DUPON,
Maire



République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	7	7 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu dans la salle de la mairie, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, Maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, KLEIN Martial, MILLET Catherine, NÉEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie, JACQUOT Bertrand, NARDINI Pascal.**

Représentés : **GÉRARD Dominique pouvoir donné à KLEIN Martial, JOLLY-BERAUD Vanessa pouvoir donné à MILLET Catherine, LEMOINE Nathalie pouvoir donné à COLNET Olivier.**

Madame **FRECHE Mélanie** a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Poursuite de la démarche d'études et de réalisation de travaux de remise en état du Pont sur la Viterne

N° de délibération : 2026_05

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	3	10	0	0	0

M. le Maire fait le point sur le problème de tenue du PONT sur la VITERNE pour lequel le Conseil Municipal a pris une délibération en décembre afin d'engager les études nécessaires.

Le 1^{er} rapport a été rendu le 13/01/2026, et soumis à la commission Travaux du même jour, avec des choix à faire en matière de modalité de travaux, après recherche d'un Bureau d'études susceptible d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux.

Les dépenses à envisager hors frais de bureau d'études et de préservation sont évalués dans une fourchette de 85 000 € HT à 110 000 € HT.

Les mesures prises en décembre restent d'actualité, à savoir

- Le maintien de l'arrêté interdisant la circulation aux véhicules de plus de 3T5 sur le pont, en ne maintenant qu'une utilisation partielle du pont ;
- La poursuite du recours aux organismes susceptibles d'intervenir en pareil cas.

Il est proposé que le Conseil mandate M. le Maire pour lancer la démarche de demande de subvention auprès du CEREMA en s'appuyant sur le dossier MMD54 et les contacts avec la Préfecture.

Le premier objectif est de mettre au point la solution technique adaptée (réécriture d'un APS par un bureau d'études susceptible d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet (dans le cadre des montants prévus lors de la délibération de décembre 2025, qui seront portés au budget 2026).

Le deuxième objectif est de chiffrer le coût global de l'opération pour établir un plan de financement qui devra faire l'objet d'une délibération complémentaire du conseil.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 20 janvier 2026

Jean-Marc DUPON,

Maire



The image shows a blue circular official seal of the commune of VITERNE. The seal features a central emblem with a figure, surrounded by the text 'VILLE DE VITERNE' and 'Meurthe-et-Moselle'. A handwritten signature of 'Jean-Marc DUPON' is written across the seal.